

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. p. c. Poste, 24 fr. p. c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

On écrit de Versailles, le 7 décembre :

Savez-vous ce que c'est qu'un message? — Voilà une belle question, me direz-vous, adressée à de vieux politiques! sommes-nous donc si neufs? — Fort bien; vous estimez donc qu'un message est une pièce d'assez courte haleine, sobre, bien que complète, une page d'histoire esquissée à grands traits et qu'un messenger vient libre à la Chambre. Détrompez-vous. M. Thiers, comme les médecins de Molière, a changé tout cela. Message, désormais, veut dire non pas une lettre qu'on envoie, mais un discours que l'on apporte et que l'on prononce soi-même. De plus, ce qui réclamait autrefois trois quarts d'heure, au plus, exige présentement deux heures de lecture, au moins. Encore une invention qui s'ajoute aux autres pour nous faire détester le progrès.

Ce n'est pas ce qu'on annonçait tout d'abord. Les novellistes de la dernière heure arrivaient en effet tout essouffés, nous informant que de message il n'y en aurait point, et que tout se bornerait à une courte lettre du Président invitant simplement la Chambre à reprendre ses travaux. C'était invraisemblable au premier chef; mais ces novellistes sont si tenaces qu'on finit par être ébranlé. Comme pour nourrir l'illusion, les députés arrivaient lentement et prenaient place d'un air résigné, en hommes qui n'attendent ni ne promettent aucune curiosité. Cependant, vers deux heures et demie, voici paraître M. Thiers, son paletot sur un bras, un gros paquet sous l'autre. Il laisse choir lourdement ses papiers sur le banc ministériel. Ouf! c'est le Message.

A ce moment, il se fait un mouvement dans les tribunes, remplies depuis une heure jusqu'au bord. Le corps diplomatique, cette fois encore, est au grand complet, à l'exception de Mgr Chigi; même affluence dans la loge des militaires, et dans celle des anciens députés, où se fait remarquer l'inévitable Auvergnat qui se nomme Guyot-Montpayroux. Dans la salle, les députés causent par groupes. En un coin de la gauche, M. Naquet, le disgracieux petit être, gesticule avec M. Gambetta (alias Dort-d'un-œil), revenu de Cahors, et qui affecte l'attitude d'un faux Hercule au repos. Cependant du coin de son œil, le foudre bavard des dernières guerres décoche un regard sur les tribunes, afin d'observer l'effet produit. Il ne rencontre qu'une complète indifférence, et ramène alors son œil au plafond où vont se perdre ses rêves, et dont il ne se détache plus jusqu'à la fin. En avant de la tribune royale, M^{me} Thiers et M^{lle} Dosne, en sévère toilette noire, ont pris place, accompagnées de leurs chevaliers servants. On dirait d'une cour venant assister à un lit de justice.

M. Grévy commence par se donner la parole pour une allocution dans laquelle il remercie ses collègues de l'honneur qu'il en a reçu par sa réélection. Le compliment est de bon ton, bien tourné, bien dit. La parole est maintenant à M. le Président de la République.

Il monte lestement aux tréteaux oratoires et s'y campe avec une certaine crânerie entre deux

lampes qu'on y vient de poser. Mauvais signe, c'est qu'il y en aura jusqu'au soir. Après quoi, on assiste aux préliminaires obligés de l'éloquence de M. Thiers. Il avale un coup d'eau sur un coup de vin; déploie soigneusement les quatre coins de son mouchoir de batiste blanc pourtourné de noir, change de lunettes, lance son *Messieurs* provençal et prend sa course.

Vous n'attendez pas que je vous résume ces interminables pages, dont la lecture a duré plus de deux heures. Vous les lirez, si le courage ne vous fait pas défaut, afin de connaître l'historique des négociations avec l'Allemagne pour la libération du territoire avec l'Angleterre pour la dénonciation du traité de commerce. Vous y apprendrez aussi ce qui a été fait pour l'administration, pour l'armée, pour la crise monétaire, pour le budget porté à 2 milliards 700 millions; vous y verrez l'économie du futur projet de loi militaire, où il n'est pas question du service obligatoire, mais où il est question du remplacement.

C'est cette question militaire que M. Thiers a traitée et développée dans son message avec plus d'amour. On voit qu'il a été à l'école du grand capitaine et qu'il se flatte de lui succéder. Aussi, aucun détail n'est de trop, et en plus d'un endroit l'on se croirait au champ de manœuvres à entendre le caporal instructeur. La gauche a fort mal accueilli ces explications, surtout en ce qui concerne le service obligatoire, qu'il repousse avec énergie par plusieurs raisons qui semblent bonnes. A cette occasion, il a fait des allusions transparentes et cruelles aux folies de la dernière guerre. On observait à ce moment la contenance de M. Gambetta, obstinément attaché à son plafond. Du reste, de l'un et de l'autre côté de la Chambre, on se tenait sur la plus grande réserve. Evidemment, ni l'un ni l'autre parti ne sait encore s'il peut compter sur M. Thiers et jusqu'à quel point. Afin de l'engager, la gauche a applaudi en plus d'un endroit où la droite restait silencieuse, particulièrement au moment où M. Thiers faisait amèrement le procès de l'Empire. De son côté, la droite a applaudi plusieurs fois, surtout quand M. Thiers a invoqué la Providence et parlé de Dieu avec insistance, comme le maître du temps entre les mains de qui il faut confier l'avenir. Sur plusieurs autres points, les *Très-bien* de la droite ont été rares ou réservés.

On a particulièrement observé le silence pénible qui marquait le sentiment de la Chambre lorsque, parlant de nos relations avec l'extérieur, M. Thiers n'avait trouvé aucun mot de blâme pour l'Italie, à qui il ne veut pas donner de conseils, mais seulement recommander la modération au nom de l'univers catholique. Cette attitude amicale vis-à-vis des usurpateurs italiens, et le mince éloge du Pape qui a suivi, ont laissé les députés sous la plus fâcheuse impression. Ils ont eu d'autres sujets d'inquiétudes, et c'est par des murmures énergiques qu'ils ont marqué leur désapprobation, quand M. Thiers, avec embarras, a fait l'éloge de ses préfets, et quand il a annoncé dans le futur projet de loi militaire son dessein de réorganiser la garde nationale.

Restait la grave difficulté des questions constitutionnelles ou constitutives, selon le mot de M

Thiers. Le Président n'y a touché qu'avec beaucoup de discrétion. Il n'est pas dans son droit, a-t-il dit, de les aborder, ni d'en prendre l'initiative. C'est à la Chambre, qui est souveraine en ces matières, d'entreprendre ce grave problème à l'heure et de la façon qu'il lui plaira. Alors M. Thiers et ses ministres diront nettement leur avis comme députés; jusque-là ils se tiennent dans une complète réserve.

Cela dit, M. Thiers s'adresse plus particulièrement à la majorité, qu'il veut évidemment attirer à lui. Il proteste qu'il n'est que son mandataire révocable et qu'il se tient à ses ordres, soit qu'on lui veuille donner un successeur, soit qu'on le croie encore capable de faire quelque bien. La gauche est ahurie. La droite reste calme. Les tribunes observent avec une vraie curiosité. Ce spectacle ne manque vraiment pas d'émotion, s'il n'avait été précédé et n'était encore entremêlé de tant de comédie. C'est sur ce ton que la lecture finit, après deux heures sans relâche, à quatre heures et demie, et sans trop d'applaudissements.

On se précipite vers le chemin de fer. O! déception. Pendant que coulait l'éloquence présidentielle, la neige était tombée à flots, mêlée de grésil, et s'entassant sur une hauteur de deux pieds. Cependant le vent siffle et fait rage, aveuglant les piétons et abattant les chevaux. Ces frimas d'hiver, venant vous envelopper au sortir d'une séance mortelle, achèvent de rendre sinistre la situation, qui apparaissait lugubre en dépit des fantasmagories du prisme gouvernemental. On songe tristement à la France encore couchée dans son linceul et livrée à de tels médecins. O Dieu! quand nous sera-t-il donné de revoir les œuvres de la foi et de la grande épée de Charlemagne!

Le Comité catholique propose la pétition suivante aux partisans de la liberté de l'enseignement et de l'enseignement religieux. Nous recommandons cette pétition.

« Messieurs les députés,

« Un grand danger menace la famille, la patrie, la société. — Par des vœux hautement exprimés dans la presse et dans quelques-uns des conseils appelés à représenter les départements et les communes, on demande à l'Assemblée nationale d'établir un système d'instruction obligatoire, gratuite, laïque, qui a pour but de proscrire l'enseignement de la religion et celui de la morale fondée sur la loi divine.

« L'accomplissement de ces vœux serait attentatoire à la dignité de l'homme et constituerait la violation des droits sacrés des pères de famille.

« Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de maintenir et de proclamer, dans la loi qui doit lui être soumise, le principe posé depuis longtemps dans la législation française, que l'enseignement doit comprendre l'instruction morale et religieuse.

« Dans les temps troublés que nous traversons, la sanction donnée à ce principe, au moment où il est audacieusement nié, rassurera les familles aujourd'hui alarmées, et qui dorénavant se sentiront protégées dans leurs plus chers intérêts.

« L'enseignement que nous vous demandons de

consacrer par la loi est le seul qui, en élevant les âmes vers Dieu, puisse préparer à la patrie des citoyens dévoués et capables de la défendre.

« Nous sommes avec respect, messieurs les députés, vos très-humbles et obéissants serviteurs. »

GAZETTE PARLEMENTAIRE.

Séance du 8 décembre.

Les divergences de l'Assemblée ne se sont pas encore dessinées.

C'est M. Hervé de Saisy qui commence le feu, en déposant sur le bureau une proposition qui a eu le don de soulever des éclats de rire de tous les côtés de la Chambre.

M. de Saisy demande un plébiscite. Il veut que, dans un mois au plus tard, le peuple soit réuni dans ses comices pour répondre à cette question : *République ou Monarchie*. Je ne sais pas jusqu'à quel point la question a pu paraître grotesque; à notre avis elle est discutable. La Chambre ne l'a pas jugée ainsi. A droite et à gauche, des interpellations et des éclats de rire ont salué la proposition de M. de Saisy, qui, d'une voix solennelle et digne de son sujet, a développé sa théorie plébiscitaire et réclamé l'urgence.

Inutile d'ajouter que cette urgence a été presque universellement repoussée.

Une question, cependant, établit définitivement l'antagonisme entre la droite et la gauche, et la prépondérance de la première.

M. Chaurand a déposé un projet de loi tendant à permettre aux soldats de pratiquer leurs devoirs religieux quand ils sont sous les armes. L'affirmative est votée par une majorité violente qui, à partir de ce moment, se fait un évident plaisir, en se levant en masse, en applaudissant ironiquement, d'écraser la gauche, qui courbe la tête et reconnaît sa faiblesse.

M. Poyer-Quertier ouvre une parenthèse et laisse un instant les colères et les rancunes se reposer. Dans l'impossibilité où est le gouvernement de déposer, avant le 1^{er} janvier, le budget des dépenses et des recettes de 1872, le ministre des finances demande l'urgence sur un projet de loi tendant à lui permettre de percevoir les impôts par avance et pour le premier trimestre de l'année.

L'urgence est adoptée.

Le même M. Poyer-Quertier présente un autre projet, relatif à l'abrogation des décrets de janvier 1852, portant confiscation des biens de la famille d'Orléans.

Cette proposition est généralement accueillie avec froideur, et aucun murmure, ni approbatif, ni improbatif ne suit les paroles du ministre des finances.

Les hostilités ne reprennent pas encore, grâce à M. le comte de Douhet, qui vient défendre une fois de plus le siugulier projet qu'il a déposé au mois d'août, et qui inaugure toute une nouvelle combinaison électorale.

M. de Douhet, aidé par M. de Jouvenel, a une idée qu'il emprunte à la législation romaine. Elle consiste à faire les élections par le vote des familles. On votera chez soi sous

nts d'as
ée : Gu
le tra
Ce trav
Théâ
ge. Il
ns de
il pré
pour
mes.
M- P
C'est

de Douhet a obtenu quelque succès, princi-

ment d'hilarité. On l'a cependant écouté avec
attention, mais comme on écoute un paradoxe
sant, destiné à faire oublier un instant la gra-
des affaires présentes.

Cette fois, la guerre se rallume, la trêve est dé-
noncée, les antagonismes éclatent, la majorité
trionphe et se dessine de plus en plus.

Écoutons M. Duchâtel, qui demande que le gou-
vernement et l'Assemblée se transportent à Paris.
M. Duchâtel insiste, en outre, pour faire voter
l'urgence sur sa proposition.

Applaudissements à gauche, protestations à
droite, dénégations, interruptions, rires ironiques,
trépignements, tout cela se croise, ricoche contre la
tribune, se renvoie de banc en banc et de travée
en travée. A peine l'orateur peut-il exposer sa
motion. Le gouvernement, sommé de donner son
avis sur cette question, répond par la bouche de
M. Casimir Périer.

Le ministre de l'intérieur ne donne pas son opi-
nion, il la réserve pour le jour où le débat s'en-
gagera sur le fond de la question. Cependant la
chose est grave et demande une prompt solution.
Aussi le ministre appuie-t-il la demande d'urgence
réclamée par M. Duchâtel. On procède au vote,
et c'est alors qu'on voit se lever la vraie majorité,
la majorité compacte et écrasante que nous avions
déjà devinée, mais qui, cette fois, éclate aux yeux
dans toute sa majesté.

Elle triomphe, et sans générosité, implacable
dans sa rancune, heureuse de sa victoire, elle
applaudit à tout rompre la défaite de son enne-
mie, la gauche.

Paris, 9 décembre. — Un grave incident s'est
produit à l'ouverture de la séance, et à l'occasion
de la lecture du procès-verbal. Un député de
Lyon, M. Ordinaire, s'étant écrié que la commis-
sion des grâces était une commission d'assassins.
Le président a proposé un vote de censure contre
l'interrupteur. Cette proposition a été votée à une
grande majorité, une trentaine de membres seule-
ment s'étant levés à la contre-épreuve.

M. Dufaure a déposé un projet de loi édictant
des poursuites contre l'*Alliance*, de Saône-et-Loire,
le *Republicain*, de Tarn-et-Garonne, le *Phare de
la Loire* et divers autres journaux qui ont insulté
la commission des grâces, et cela en vertu des
lois de 1819 et de 1848. L'urgence est déclarée à
une grande majorité.

Le duc d'Aumale et le prince de Joinville ont été
reçus vendredi par M. Thiers, ainsi que nous l'a-
vions annoncé.

Les princes, entrés à deux heures chez le Pré-
sident, n'en sont sortis qu'à trois heures vingt
minutes; ils sont immédiatement retournés
chez M. Bocher, qui leur avait offert le matin à
déjeuner.

Pendant toute la durée de l'audience, la préfec-
ture avait un air de mystère, et lorsque les prin-
ces sont partis, on avait fait évacuer les couloirs
et l'escalier, de peur que quelque indiscret ne pût
s'apercevoir de leur présence.

Secret de Polichinelle!

La question des princes d'Orléans est toujours
hérissée de doutes et de contradictions.

Paris-Journal disait hier que le duc d'Aumale
et le prince de Joinville, d'accord avec M. Thiers,
après une entrevue dont l'issue avait été cordiale,
s'apprétaient à siéger lundi.

Est-ce bien sûr? Mon honorable collaborateur
Loustalot me permettra d'en douter.

Le *Journal de Paris*, dont les renseignements
concordent avec les miens, déclare que le Prési-
dent refuse de reconnaître le droit des deux prin-
ces à occuper leurs sièges de députés. Le dissenti-
ment est donc complet.

Certains disent que les princes ont violé l'enga-
gement qu'ils avaient pris naguère, dans la con-
férence qu'ils eurent avec MM. d'Audiffret-Pasquier,
Casimir Périer et Babie, membres de la commis-
sion de l'abrogation des lois d'exil, et que c'est
c'est pourquoi on les a rayés contre eux qui les gêne

et les paralyse dans leur revendication de leurs
sièges à la Chambre.

L'imbroglio sera éclairci ces jours-ci.

L'AFFAIRE TONNELET.

La correspondance suivante que nous emprun-
tons au *Journal de Genève*, sans atténuer en rien
sa saveur germanique, sert de commentaire à la
mise en état de siège de nos départements occu-
pés :

L'affaire Tonnelet fait énormément de bruit à
Berlin; l'indignation et la colère éclatent avec une
intensité que je n'avais pas encore vue jusqu'ici
depuis le début de la guerre.

« C'est une honte, s'écrie-t-on, un scandale !
un défi inouï, jeté non-seulement à toute justice,
mais à toute moralité ! Le sang de la victime et
des autres qui ont partagé le même sort crie ven-
geance au ciel ! — Des jugements de cette nature
peuvent allumer la guerre entre deux peuples !
L'on a été trop bon, trop condescendant, pour des
ennemis vindicatifs; s'ils ne comprennent pas la
générosité et la justice, qu'on les réduise à la rai-
son par le châtement. »

Vous voyez que l'on est surexcité au plus haut
degré.

J'ignore si vos lecteurs savent de quoi il s'agit.
Peut-être n'ont-ils eu jusqu'ici que la version des
journaux français; je raconterai la chose comme
je la lis dans les journaux allemands, pour qu'ils
entendent les deux cloches.

Le 5 novembre dernier, aux environs de Paris,
à Fontenay, un ouvrier vernisseur, nommé Ton-
nelet, âgé de 28 ans, soldat pendant la guerre,
étant en partie de plaisir avec ses camarades, jura
de faire passer au bleu le premier Prussien qu'il
rencontrerait. C'était dans la matinée, il n'avait
pas encore eu le temps de se griser. Il offrait
même, au dire des témoins, le pari d'exterminer
son Prussien avant de rentrer en ville.

Le soir arrivé, près du fort Rosny, il vit passer
un soldat allemand sur la chaussée. Il l'accoste
et lui demande s'il est Prussien? Le soldat répon-
dit : « Saxon, nix Français. » Il n'avait pas ache-
vé qu'il reçut un coup de couteau dans le cœur.
Le malheureux chancela : il était mort.

Le 24 de ce mois, le coupable se trouvait devant
le jury de la cour d'assises de la Seine. La salle
était comble, — écrit un témoin oculaire (un
Allemand).

Le bruit circulait que M. Lachaud allait défen-
dre un beau garçon qui avait refroidi un odieux
Prussien. Le jury venait de condamner un pauvre
diable à deux ans d'emprisonnement pour avoir
volé avec effraction, dans une étable, deux misé-
rables poulets.

Tonnelet parut gaillard, ferme; on voyait qu'il
ne se considérait pas comme un criminel, mais
plutôt comme un héros. Le président semble
tout-à-fait de son avis; il l'interroge par des : « Je
vous prie, si vous voulez bien nous dire, etc. » Il
exprime son regret d'entendre que le prévenu
n'était pas d'accord avec les témoins qui rappor-
tent le pari de la matinée. Tonnelet prétend avoir
dit qu'il haïssait les Prussiens, et qu'à la revan-
che il ferait son possible pour en massacrer une
bonne demi-douzaine.

Alors le président : « Si vous n'aviez dit que
cela, tout le monde vous louerait. Il n'y a dans
cette assemblée que des gens qui partagent ces
sentiments; nous tous, nous haïssons les Prus-
siens et nous attendons la revanche avec impa-
tience. »

M. Lachaud défend le « brûlant patriotisme »
d'un homme qu'il nomme un héros, les Prussiens
n'étant pas des hommes pour les Français, mais
des ennemis. Puis il ouvre le *Gaulois*, où il lit
plusieurs crimes qui, d'après ce journal, auraient
été commis à Epernay et ailleurs par des soldats
de l'occupation.

Ces crimes sont niés par les correspondants
parisiens des journaux allemands. Il ne manque
même pas de gens, dans l'opinion desquels le
défenseur de l'accusé ne serait pas absolument
étranger à cette insertion dans le *Gaulois*. Aussi
ce journal n'est-il pas ménagé et reçoit-il à ce
propos des qualifications très-dures.

Voilà la version répandue ici. L'acquiescement
de Tonnelet nous a été télégraphié. On s'est ab-
tenu de juger jusqu'à l'arrivée des correspon-

dances. Maintenant que les faits sont connus,
l'indignation, comme je l'ai dit, est à son comble.

Tous les journaux d'hier au soir et de ce matin
s'occupent de cette affaire; il n'y a pas, jusqu'à
la *Gazette provinciale*, feuille écrite au ministè-
re, qui n'exprime longuement son amertume et
ses menaces. « Nous nous trouvons, dit-elle,
devant une profonde décadence du sentiment pu-
blic et des institutions de la France. »

Rappelant les paroles que M. Thiers a adres-
sées à l'ambassade chinoise, elle les applique aux
Français eux-mêmes, et elle termine en faisant
comprendre que six départements sont encore
occupés par les Allemands dont la sécurité est en
danger. « Les jugements des cours d'assises et
l'attitude de la population ne sont pas seule-
ment des sujets de profondes réflexions, mais ils ont
une signification pratique de la plus grande im-
portance. »

Cela signifie évidemment que déjà maintenant,
ou à la première éventualité semblable, des me-
sures de rigueur seront prises. Mettra-t-on les dé-
partements occupés en état de siège? Ira-t-on
jusqu'à lever des contributions? Voilà ce qu'on
ne devine pas jusqu'ici.

Ce que ne devinait pas le correspondant du
Journal de Genève, nous ne le savons que trop
aujourd'hui. C'est l'état de siège proclamé dans
nos malheureux départements encore occupés
par les Prussiens.

Nous avons causé dit un des rédacteurs de *Pa-
ris-Journal* avec M. Henri Collat, un des princi-
paux négociants d'Epernay, au moment même où
il arrivait à Paris.

Ce qu'il nous a raconté de l'occupation prus-
sienne, depuis la mise en état de siège des six dé-
partements, est tout simplement épouvantable.

Dans la soirée de jeudi, plus de dix personnes,
s'étant attardées dans les rues après l'heure fixée,
ont été poursuivies à coups de sabre par les pa-
trouilles allemandes et grièvement blessées.

L'une d'elles, M. Jules Joury, voyageur de
commerce de la maison Girrot, de Marseille, a été
tué net. Toute la ville est dans la terreur.

La tenue de l'autorité municipale est des plus
énergiques. Malheureusement, il est impossible
d'empêcher le retour des scènes de violence sem-
blables à celles que nous venons de raconter.

M. THIERS.

Paris-Journal esquisse le portrait suivant, dans
sa *Lorgnette politique* :

M. Thiers n'est pas un inconnu; chacun sait
ça; c'est ce qui rend son portrait plus difficile à
faire. Tout le monde a vu, rencontré ou entendu
parler ce petit homme qui, malgré son âge, est
encore si vif, si nerveux, si impressionnable et si
remuant.

La tête est expressive, un peu grincheuse, très-
pétillante et en même temps très-pincée. M. Thiers
ressemble tout à la fois à Henri Monnier, dans
Joseph Prudhomme, et au *Punch*, qui s'étale si
joyeusement sur la couverture du *Charivari* an-
glais, auquel il a donné son nom.

Il a la solennité, le geste grave, les lèvres sen-
tencieuses, le faux-col et la cravate blanche du
premier; il possède, moins les taroups et les
verruës hérissées, le nez crochu, les lèvres mali-
cieuses et le menton de galoche du second.

Ajoutez à cette tête une chevelure blanche cou-
pée au ras, symétrique et bien coiffée, et qui
vient se terminer en toupet sur un front carré et
poli.

La physionomie est pleine de raideur et em-
preinte du cachet de l'entêtement et de la mes-
quinerie. M. Thiers est d'un aspect étroit, serré,
boutonné et revêché. Il a de tout petits bras et de
tout petits poings qui s'abattent sur la tribune et
rendent un coup sec. Sa voix ressemble à son
corps; elle est grêle, pointue, aigrette. Quoique
méridional et doué d'un léger accent nimois, il
parle lentement, nettement, sans vivacité, sans
passion. Il prononce ainsi certains mots : « Les
fotes, le *glaupe*, les *otres*, *bsoin*, *dsirer*. »

Le Président de la République est d'un naturel
bilieux. Il est passionné en dedans, et, quand il
s'emporte, sa voix a des notes encore plus aiguës
et encore plus aigres; mais elle ne va pas plus
vite pour cela.

M. Thiers monte à la tribune comme personne.
Il y marche avec lenteur, ainsi qu'il convient au
chef de l'Etat; il la gravit avec majesté, en se ten-
nant à la rampe et en s'arrêtant à chaque mar-
che. Quand il est arrivé, il regarde la porte, par
laquelle on voit déboucher un huissier portant
deux verres, l'un d'eau, l'autre de vin.

M. Thiers, après avoir regardé la porte, re-
garde le garçon, puis chacun des verres. Il les
effleure des lèvres, tire son mouchoir et deux
paires de lunettes. Il s'essuie le front, repose le
mouchoir, prend une des deux paires de lunettes,
les met, les ôte, les remet, puis il reprend son
mouchoir. En cette saison, il s'occupe ensuite de
la lampe, qu'il remonte lui-même et dont il fixe
l'abat-jour, puis il reprend une troisième fois son
mouchoir.

Enfin, il est prêt : on le voit à sa tête, qui a été
baissée jusqu'ici et qu'il relève par un mouvement
 Brusque. Ses yeux se fixent avec autorité sur
l'Assemblée et s'abaissent immédiatement pour
se relever une dernière fois. Après quoi il en-
tr'ouvre à peine les lèvres, et prononce d'un ton
suraigu un « Messieurs » qui fait tressaillir les
nerfs et les cœurs.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Faits Divers.

M. Pouyer-Quertier met en ce moment la
dernière main à l'exposé de la situation du bud-
get.

Avant-hier, M. Pouyer-Quertier recevait, à une
heure du matin, le gouverneur de la Banque de
France, et à deux heures le préfet de la Seine. Ce
qui n'empêchait pas le ministre d'être à sept heu-
res du matin à son bureau.

On ne se repose guère en ce moment, au minis-
tère des finances.

— Il paraît qu'on n'est pas précisément ras-
suré à Genève relativement à la possibilité de nou-
veaux incendies.

Un pompier est constamment de garde au som-
met de la plus haute tour de la ville, d'où il peut
découvrir tous les symptômes d'incendie qui se
manifesteraient dans les divers quartiers. Une es-
pèce de cadran placé sous ses yeux et dont les li-
gnes de projection divisent la cité entière en sec-
tions bien déterminées, permet au veilleur de pré-
ciser de suite le lieu du péril, et, au moyen de fils
électriques rayonnant en tous sens et reliant entre
eux les divers postes de pompiers, il appelle im-
médiatement les secours nécessaires sur les points
menacés.

Les Genevois ne se sont pas contentés de cette
précaution de surveillance. Dans chaque poste de
pompiers, répartis également entre les divers sec-
teurs, il y a jour et nuit au moins un homme de
garde et une pompe constamment attelée d'un
cheval, prête à marcher au premier signal, avec
tous ses accessoires.

— L'hiver aidant, le séjour de l'Assemblée à
Versailles vient de faire éclore un nouveau vête-
ment.

C'est un vaste capuchon en fourrure, emboitant
la tête, le cou, les épaules, et destiné à préserver
de maux de gorge, de rhumes, de fluxions de
poitrine, etc., etc.

Ce vêtement de circonstance, déjà baptisé du
nom de *Versaillaise*, a été spécialement inventé
pour MM. les députés... bien pensants.

— La réception de M. Emile Ollivier à l'Acadé-
mie française n'aura décidément pas lieu avant
l'année prochaine... à Pâques ou à la Trinité.

Quand on pense pourtant que c'est grâce au pa-
tronage de M. Thiers, aujourd'hui Président de la
République, que M. Emile Ollivier a été nommé
par la docte Assemblée!

Il est vrai d'ajouter que si M. Thiers est aujour-
d'hui Président de la République, c'est bien un
peu aux boulettes de M. Emile Ollivier, ministre,
qu'il le doit.

Partant quittes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE FRANÇAIS NÉ MALIN.

Le Français né malin serait-il menacé de per-
dre cet aimable privilège qu'il devait à sa nais-

sance? Jugez-en par cette tirade qui vaut son pesant d'or.

Nous l'empruntons au *Courrier de Landerneau*, qui l'emprunte à un correspondant employé dans cette spécialité parisienne. — Voilà, dans toute sa fleur, cet article-Paris. Saumur en avait dès jeudi la primeur. Nous autres arriérés nous n'en avons eu connaissance que quelques jours plus tard; mais, par le temps qui court, il a gardé toute sa fraîcheur et son actualité. Oyez plutôt.

« D'après un avis inséré dans les couloirs du palais, une messe devait ouvrir, ce matin, les travaux de l'Assemblée. »

Le plaisant de la chose, ce n'est pas seulement l'insertion de l'avis dans les couloirs du palais, ceci n'est rien. Mais ce qui est étonnamment drôle, c'est de voir les représentants d'un grand peuple demander à Dieu assistance et lumière à l'une des heures les plus solennelles de notre histoire, alors que leurs conseils doivent décider des destinées de la France. En Angleterre, en Allemagne, en Amérique, ainsi qu'on l'a fait dans tous les temps et chez tous les peuples, aux heures d'angoisse nationale, on s'adresse, comme parle M. Thiers au commencement de son message, « à Dieu seul possesseur du temps, à Dieu, seul dispensateur des choses. » Mais, dans notre catholique France, une assemblée qui ouvre ses travaux par un acte religieux!! il paraît que c'est extraordinairement drôle. Si vous ne le voyez pas, tant pis. Pour moi, l'esprit est tellement caché dans la plaisanterie, que j'avoue humblement ne pas l'apercevoir du tout... au contraire.

« L'évêque de Versailles devait officier et prononcer un sermon. »

Un évêque prononçant un sermon, c'est-à-dire invitant les députés de la France à méditer devant Dieu l'importance de leurs devoirs et la grandeur de leur mission. Voyez-vous, la chose arrivant, un plaisantin qui, présent dans quelque coin du temple, trouve le fait on ne peut plus drôle et rit à cœur-joie. Vous voyez d'ici quel traitement on appliquerait tout de suite à ce nouveau cas.

« Cela ne rappelle-t-il pas un peu la patriarcale époque de la Restauration? »

Tout-à-fait, et aussi toutes les époques de notre France : les temps de Clovis, de Charlemagne et de St-Louis; les temps de Jeanne d'Arc, de Bayard et de Duguesclin, en un mot tous les siècles de notre glorieuse histoire. Il est vrai qu'alors la France était privée des Mottu, des Cadet-Mottu, des Vermesh, etc.... C'est étonnant comme nous avons toujours été drôles. Heureusement qu'aujourd'hui, grâce à la Révolution, les peuples ne rient plus de nous. Grand merci, messieurs!...

« On voyait alors dans les *missels* des bonnes vieilles, une prière pour demander au ciel le don de la sagesse pour ceux qui guidaient le gouvernement de leurs conseils. »

Pour le coup, c'est à vous, estimable confrère, de nous révéler l'esprit des belles choses dont vous reproduisez la lettre. Si vous ne l'éclaircissez pas, nous serons obligés de dire que c'est parce qu'il n'y est point.

Voyons! pourquoi riez-vous et pourquoi faut-il rire de « ces bonnes vieilles demandant au ciel le don de la sagesse pour ceux qui guidaient le gouvernement de leurs conseils? » — Est-ce parce qu'elles étaient bonnes? — Est-ce parce qu'elles étaient vieilles? — Est-ce parce qu'elles demandaient au ciel le don de la sagesse pour ceux qui guidaient le gouvernement? Pauvres *plaisantins* qui se figurent que le rire suffit pour être spirituel, comme il suffit d'ouvrir la bouche pour dire quelque chose; mais le rire comme la parole a son indigence et son infirmité, et vous nous en donnez surabondamment la double démonstration.

« Monseigneur Dupanloup a manqué là une belle occasion de tonner politico-religieusement (il paraît que tous ces MM. sont passés par le Roussi-Weshnik) devant les élus du pays et de foudroyer une bonne fois l'instruction laïque et républicaine, d'autant plus que les temps sont proches. » (??)

Si les temps sont proches où l'instruction laïque et républicaine doit élever nos petits citoyens à cette hauteur d'intelligence et d'esprit, franchement, c'est à désespérer de l'avenir et à dégoûter du régime.

Et vous sont donc, Messieurs, les principes qui vous inspirent, « ces grands principes auxquels vous nous défendiez, debout, sur la brèche, une

plume à la main, » de porter un bras sacrilège? L'absence de principes, voilà tout ce que vous nous opposez.

Une société sans Dieu, tel est votre idéal.

Mais, réfléchissez donc, une demi-heure seulement, et vous verrez qu'une société sans Dieu, c'est une impossibilité: c'est un édifice sans fondement et sans base; c'est l'ordre sans garantie; c'est l'autorité sans sauvegarde, et la loi qui n'a d'autre sanction que la force et les gendarmes. Et encore la loi, on la détruit ou on la change. Quand la conscience est un vain mot et que la justice d'un Dieu rémunérateur est effacée, il ne reste plus, contre les appétits et la morale indépendante du *jouisseur*, que le caprice du moment et la force brutale. Alors l'autorité de vos élus n'a plus pour se défendre que leurs vertus civiques, l'estime qui les entoure et la considération qu'ils méritent. Et encore il y faudra des gendarmes et des gendarmes.

Une société sans Dieu, mais c'est tout le programme de l'Internationale et de la Commune. L'acceptez-vous? Alors, dites-le donc carrément. Sinon, pourquoi le soutenir et travailler à son succès?

Une société sans Dieu, ce serait une société créée dans des conditions impossibles, nécessairement fatales et essentiellement mortelles. Ce serait le non-sens et l'absurde.

Une cueillette encore dans les histoires sur Mahomet. Nous félicitons notre vieux conteur établissant pas trop mal que le prophète au doux procédé: *Crois ou meurs*, avait fait de l'Evangile une contrefaçon qui s'appelle l'Alcoran. Nous avons de nouveau son témoignage aujourd'hui, pas très-net, il est vrai, mais, avec un peu de bonne volonté, tout-à-fait suffisant. Voyez cela:

« Que l'on ne dise pas que cette morale supérieure, Mahomet l'a prise dans la Bible et surtout (!) dans l'Evangile, il lui reste du moins (!) la gloire de l'y avoir cherchée et d'avoir su imposer (imposteur a dû venir de là) à ces hordes sauvages et barbares. » — C'est évident; aidons-les à raisonner. Avant de prendre, il faut trouver; avant de trouver, il faut chercher. C'est bien cela. S'ils raisonnaient un peu, quel changement!...

« D'ailleurs il a pu la trouver (cette morale) dans son cœur. »

C'est tout de même étonnant que, l'ayant si près de lui, il soit allé la chercher dans la Bible et surtout pas dans l'Evangile. Mystère!

Rendons justice au *Courrier de Landerneau*. Comprenant que son parrain ne faisait pas du tout de l'histoire, il appelle tout cela: *Variétés*. Le vrai mot, c'était: *Variations*.

UN RETOUR HEUREUX.

Un bruit court dans la cité. N'ayant à ce sujet ni communication officielle ni communication officieuse, nous espérons que la vérité sera conforme à nos desirs.

Après avoir compris, par rapport à nos vieillards de l'Hospice, que le système par lequel on voulait remplacer une excellente organisation acquise, n'était, ainsi que nous l'avons établi, ni sérieuse, ni praticable, ni économique, nos édiles en reviendraient sagement au *statu quo*. Et nos vieillards n'opéreraient point, comme on le craignait, une retraite qui n'aurait pas tout-à-fait ressemblé pour eux à la sortie d'Egypte.

Tant mieux. Quand une administration reconnaît qu'elle s'est trompée et en revient franchement et loyalement, le devoir des administrés envers elle est tout tracé: les remerciements qu'elle mérite et des félicitations non équivoques. C'est fait.

UN CONTRIBUABLE.

Saumur a vu s'ouvrir hier soir les conférences publiques dont nous avons parlé autrefois, mais que nous n'avons pu annoncer dernièrement, notre maire, M. Bodin, n'étant pas à l'usage de nous communiquer ce qui peut intéresser le public. Dans la circonstance, ce manque de procédé paraîtra d'autant plus extraordinaire qu'il s'agit d'instruction publique et gratuite, nécessaire et non obligatoire, a dit l'orateur que nous avons entendu. Mais M. Bodin a bien sur la conscience quelques autres infractions aux commandements du vrai républicain.

M. Durand, inspecteur d'académie, était venu d'Angers présider cette inauguration, et dans un

discours bien pensé et élégamment écrit, il a exposé, en présence d'un public nombreux et attentif, ce qu'on entend par instruction, et le parti qu'on en peut tirer.

Les divisions se présentaient naturellement: l'instruction primaire, l'instruction secondaire et les études supérieures. Nous ne suivrons pas cet habile professeur dans tous ses développements; esprit juste et éclairé il a placé au premier rang dans toutes les études la connaissance de Dieu, et il n'a pas donné à penser que l'on dût former des hommes d'après le système Mottu et Lockroy.

Avec une pureté de style admirable, notre érudit inspecteur nous a promené d'âge en âge chez les Grecs et les Romains, et montré quelles ressources fournit à l'homme l'étude des langues d'Homère et de Cicéron.

« Saumur, nous a-t-il dit, n'a point été déshéritée par la nature; la jeunesse d'aujourd'hui tient un des premiers rangs dans les concours académiques. » Et, reculant dans les siècles passés, il a rappelé les hommes qui ont illustré notre pays.

Dans sa péroraison, M. Durand a parlé de nos désastres, des épreuves que la France vient de subir, des longs délais qu'il lui a fallu pour comprendre qu'elle était châtiée, et a insisté pour que chacun se mit résolument à l'œuvre afin de relever notre malheureuse patrie, et lui rendre le rang qu'elle a perdu par l'ineptie de ses chefs.

M. Durand s'est retiré couvert d'applaudissements.

L'auditoire, qui l'a toujours écouté dans un religieux silence, se composait de toute la municipalité, de plusieurs dames et de membres de tous les rangs de la société.

Demain soir, il y aura conférence par M. Bordereau, professeur de sciences au collège.

M. l'abbé Bachelot, vicaire à Saumur, est nommé aumônier du Bon-Pasteur, à Angers.

En appelant cet ecclésiastique à un poste important, Monseigneur a évidemment voulu reconnaître le zèle apostolique et le dévouement auprès des pauvres de ce digne élève du vénérable M. Fourmy, ainsi que le mérite dont il a fait preuve, en administrant la paroisse de St-Pierre pendant les vacances successives qui ont surgi dans le cours de son vicariat.

Qui de nous, en effet, n'a conservé le souvenir de l'admirable charité de ce jeune prêtre qui, pendant l'hiver dernier, alors que l'épidémie variolique sévissait avec la plus grande intensité parmi nos malheureux soldats en traitement à l'ambulance du Château, avait en quelque sorte élu domicile au milieu d'eux, leur prodiguant nuit et jour des paroles d'encouragement et les secours de son saint ministère?

M. Bachelot est un de ces prêtres qui rendent la religion aimable en pratiquant toutes les vertus qu'elle enseigne. Aussi, par sa douce piété et son inépuisable charité, s'était-il acquis à Saumur toutes les sympathies.

Son départ provoquera parmi tous ceux qui l'ont connu de bien vifs regrets, et plus particulièrement chez les jeunes gens dont il était devenu le protecteur et le guide.

M. Bachelot, en effet, en présence des redoutables écueils qui attendent les jeunes gens au début de la vie, a fondé depuis quelques années déjà, sur sa fortune personnelle, et sous le vocable de Notre-Dame du Fort, une maison où ils trouvent une foule de distractions honnêtes, telles que salons de lectures, de causeries, de jeux, et une cour avec gymnase pour des exercices plus actifs. Là, en un mot, il s'est appliqué à mettre en œuvre les moyens les plus propres à détourner la jeunesse de la vie de dissipation et de café.

Les résultats qu'il a obtenus ont été pour lui un précieux encouragement et la meilleure des récompenses. Puisse cette société, dont tant de parents apprécient les avantages, survivre au départ de son généreux et regretté fondateur! S. M.

Le 8 décembre, le sieur Godier, Louis, habitant Fontevault, a été trouvé mort à son domicile; il avait plusieurs brûlures. La veille, Godier était rentré chez lui en état d'ivresse; il se sera endormi auprès de son feu et a été frappé d'une

congestion cérébrale. Les brûlures qu'il avait n'avaient pu déterminer la mort.

La veille, à la Croix-Verte, près Saumur, un enfant de sept mois succombait à la suite de brûlures dans une voiture de dentiste ambulante.

Avant de quitter sa voiture, la femme Dupuy avait allumé un poêle placé auprès du lit de l'enfant, et bientôt les passants ont vu l'intérieur de ce logement tout en feu.

Le petit enfant a reçu de profondes blessures et est mort dans la journée, après avoir reçu les soins de M. Champeaux.

Vendredi dernier, un incendie a éclaté au village de Cru, commune de Meigné, au domicile du sieur Louis Beaumont, cultivateur.

Une chambre, servant de boulangerie, a complètement été détruite avec les instruments aratoires, lits et effets qu'elle contenait.

La perte s'élève à 2,200 francs, couverte par une assurance.

La cause de cet incendie est inconnue. Cependant, on suppose qu'un chat aurait été se coucher sur la cendre couvrant encore des charbons, et qu'il a mis le feu à quelque paille et menu-bois auprès du lit.

A partir de samedi 9 décembre, la viande de veau sera vendue, dans les boucheries de cette ville, au prix de 2 francs le kilog., au lieu de 2 fr. 20, la première catégorie; 1 fr. 80 la deuxième, et à prix débattu pour la troisième.

La viande de bœuf et de mouton se vendra aux mêmes prix que par le passé.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 9 décembre, 2 h., soir.

On assure que les objections faites aux princes d'Orléans relativement à leur intention de siéger, portent uniquement sur l'opportunité de cette résolution.

On espère que les princes ajourneront leur projet.

La loi étendant la circulation de la Banque sera déposée aujourd'hui ou lundi.

Paris, 11 décembre, 7 h., matin.

Par suite d'une décision du conseil de guerre, le général Crémier, dont le ministre de la guerre avait refusé la démission, a été mis à la réforme.

Londres, 10 h., soir.

Le prince de Galles a passé une après-midi moins calme; des symptômes d'aggravation dans son état sont revenus.

Rome, 10 décembre.

L'empereur du Brésil est parti visiter le tunnel du Mont-Cenis, et se rend à Paris.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

Sommaire des gravures du N° 1502, 8 décembre.

Exécution de Rossel, Ferré et Bourgeois à Satory, le 28 novembre 1871; — Cérémonie commémorative de la bataille de Champigny, le 2 décembre 1871; — Portrait de M. Alexandre Dumas fils; Les Mormons, 5 bois: George Smith, la diligence américaine, une halte d'émigrants, wigwam indien, le saut du diable, etc., etc.

Le texte, non moins intéressant que les gravures, comprend des articles de MM. Francisque Sarcey, Philibert Audebrand, Richard Cortambert, Dardenne de la Graugerie, etc., etc. Très-remarquable numéro.

Beaucoup de nos confrères de Paris ont fait grand éloge d'un petit livre extrêmement intéressant pour une classe de malades, en ce qu'il affirme que l'asthme et le catarrhe, réputés incurables, sont, dans la grande majorité des cas, très-faciles à guérir. Chacun doit en effet se prêter à préconiser une découverte appelée à rendre la santé, la vie même et la joie dans un grand nombre de familles; aussi signalerons-nous avec plaisir la maison *Lachaud*, 4, place du Théâtre-Français, à Paris, qui a eu l'amabilité de nous adresser un exemplaire de cet ouvrage qu'elle vend 1 franc.

**ADJUDICATION DES TRAVAUX
DU GÉNIE**

A exécuter dans la place de Saumur pendant les exercices 1872, 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, le samedi 23 décembre 1871, à 1 heure du soir, à la Mairie de Saumur.

On pourra prendre connaissance du bordereau des prix, et de tous les documents relatifs à cette adjudication, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir, au bureau du Génie, place du Chardonnet. (396)

Les Rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., sont guéris par une application du PAPIER WLINSI. 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

MACHINES A COUDRE
Envoi franco du Catalogue illustré des meilleurs systèmes de Machines à coudre, à toute personne qui le demandera à M^r E. BASTON, 108, Boulevard Sébastopol, Paris.
Qualité, bon marché et garantie. Maison fondée depuis 42 ans

**LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER**
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.

En vente chez Michel Lévy frères, rue Auber 5, et à la Librairie-Nouvelle, boulevard des Italiens, 15 :
Mission de Phénicie, par Ernest Renan ; 5^e livraison, texte, feuilles 46 à 63, in-4°. Prix : 10 fr.
Barbares et Bandits. — La Prusse et la Commune, par Paul de Saint-Victor. 1 vol. gr. in-18. Prix : 3 fr.
Récits d'un Soldat, par Amédée Achard. 1 vol. gr. in-18. Prix : 3 fr.
L'Oncle Philibert, histoire d'un peureux, 1 vol. de la collection Michel Lévy. Prix : 1 fr.

La Guerre en province pendant le Siège de Paris, 1870-1871 ; précis historiques par Charles de Freycinet, troisième édition. Un beau volume in-8°, avec des cartes du théâtre de la guerre. Prix : 7 fr. 50.

BOURSE DU 11 DÉCEMBRE

Dern. cours : 3 0/0	56.67	H.	0.15 c.
Emprunt	90.72	H.	0.22
5 0/0 italien	66.45	H.	0.07
Mobilier	225.00	H.	3.75
Gaz	680.00	H.	0.05
Foncier	960.00	H.	0.10
Générale	579.50	B.	2.50
Ville Paris 71	270.00	s. v.	0.00
Est	518.75	H.	3.75
Orléans	847.50	H.	7.50
Nord	988.75	B.	3.75
Lyon	872.50	B.	3.75
Midi	633.75	B.	1.25
Autrichiens	873.75	B.	1.25
Lombards	445.00	s. v.	0.00
Banque de Fr.	3810.00	H.	0.20
Mobilier esp.	507.50	B.	2.50
Foncier d'Autr.	885.00	H.	5.00
Atlantique	205.00	B.	12.50
Immobilière	93.75	B.	2.50

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marché de Saumur du 9 décembre.

Froment (l'h.) 77 k. 30 52	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité . . . 74	— luzerne	50	—
Seigle 75	Foin (h. bar.)	780	105
Orge 65	Luzerne —	780	85
Avoine h. bar. 50	Paille	780	80
Fèves 75	— Amanches	50	—
Pois blancs . . . 80	— cassées	50	—
— rouges 80	Cire jaune	50	180
Graine d'lin. 70	Chanvre filé	(52 k. 500)	— à —
Cette 65	Chanvre broyé	—	— à —
Chenevis 50	Blanc	—	— à —
Huile de noix 50 k.	Demi-couleur	—	— à —
— chenevis 50	Brun	—	— à —
— delin 50			

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).
Coteaux de Saumur, 1870. 1^{re} qualité 115 à 160
Id. 2^e id. 90 à 100
Ordin., env. de Saumur 1871, 1^{re} id. 55 à 60
Id. 1871, 2^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1871, 1^{re} id. 50 à 55
Id. 2^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1871, 1^{re} id. 50 à 55
Id. 2^e id. » à »
La Vienne, 1871. 35 à 40

ROUGES (2 hect. 30).
Souzay et environs 1870. 90 à 100
Champigny, 1870. 1^{re} qualité 140 à 200
Id. 2^e id. » à »
Varrains, 1870. » à »
Varrains, 1870. 80 à 100
Bourgueil, 1870. 1^{re} qualité 90 à 120
Id. 2^e id. » à »
Restigné 1870. 85 à 90
Chinon, 1870. 1^{re} id. 80 à 85
Id. 2^e id. » à »

Etudes de M^r CHEDEAU, avoué à Saumur.
Et de M^r HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE
PAR ADJUDICATION.
Aux enchères publiques,
D'UNE MAISON
Située à Mué,

ET DE DEUX MORCEAUX DE VIGNE
Situés commune d'Antoigné.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^r HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche trente-un décembre mil huit cent soixante-onze, à l'heure de midi, en la Mairie d'Antoigné.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le trente novembre mil huit cent soixante-onze, enregistré ;

A la requête de M. Louis Egron, clerc de notaire, demeurant à Montreuil-Bellay, agissant en qualité de curateur aux successions vacantes de Jean-Baptiste Brillault, cultivateur, et de Prudence Eveillard, sa femme, en leur vivant demeurant à Mué, commune d'Antoigné, ayant constitué pour avoué M^r Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1^{er} LOT.

Une maison, située à Mué, commune d'Antoigné, composée d'une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, écurie, toit, cour et terre ; le tout se tenant, d'une contenance de quatre ares quarante centiares environ ; sur la mise à prix de sept cent cinquante francs, ci. 750 fr.

2^e LOT.

Un morceau de vigne, situé aux Champs-Rousseaux, contenant treize ares soixante-huit centiares ; sur la mise à prix de trois cent quatre-vingts francs, ci. 380

3^e LOT.

Un morceau de vigne, situé au Saut-Tonnet, contenant cinq ares cinquante centiares ; sur la mise à prix de cent vingt francs, ci. 120

4^e LOT.

Un morceau de terre, situé au canton de la Grosse-Borne, contenant sept ares soixante-dix centiares ; sur la mise à prix de cent francs, ci. 100

Total de la mise à prix : mille trois cent cinquante francs, ci. 1,350

Le cahier de charges est déposé en l'étude de M^r HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.
Dressé à Saumur, par l'avoué

soussigné, le douze décembre mil huit cent soixante-onze.
Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur le douze décembre mil huit cent soixante-onze, folio . . . case . . . Reçu un franc vingt centimes.
(429) Signé : ROBERT.

**COUPES DE BOIS
A VENDRE**

Avec faculté de faire de l'écorce.

1^o La superficie d'une coupe de bois-taillis, d'environ 14 hectares, appelée l'Essart, et située près Clâmes, commune de Trèves-Cunault ;
2^o La superficie d'une coupe de bois-taillis, d'environ 9 hectares, appelée les Noues-de-Theuillé ;
3^o La superficie de deux coupes de bois-taillis, appelées les Ragoulets-de-Trèves, ensemble d'environ 22 hectares.

Ces coupes se joignent et seront exploitées par la grande allée neuve du Theuillé.
S'adresser, pour traiter, à M. Léon de Fos, propriétaire à Saumur, et, pour visiter les coupes, à M. HUBERT, garde à Milly-le Meugon. (405)

A LOUER

**PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON**

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.
S'adresser à M. Girard père.

A LOUER

**Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON**

Située à Saumur, montée du Fort, n^o 6.
S'adresser à M. GUÉDON, qui l'occupe. (417)

A LOUER

**PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON, située à Saumur,**

quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.
S'adresser à M. FORGE. (98)

A LOUER

**Présentement,
UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée,**

avec remise et écurie.
UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.
S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

A LOUER

**Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON**

Rue des Basses-Perrières.
S'adresser à M^r LE BLAYE, notaire, ou à MM. LOISELLEUR et BELANGER.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.
S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (265)

**M. PAUL TAVEAU,
GÉOMÈTRE-EXPERT.**

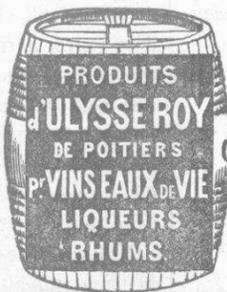
A l'honneur d'informer le public qu'il continue, comme par le passé, à s'occuper d'arpentage et d'expertise.

Son bureau est établi au Pont-Fou-chard, commune de Bagnaux, près Saumur. (430)

M^r RENOÛ, notaire à Neuillé près Saumur, demande un clerc. — Se présenter. (372)

PATÉS D'ALOUETTES

M. GUINAUDEAU, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 francs jusqu'à 20 francs. (399)



PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^r Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ^r, seul et unique élève de P^r Simon, ou à la Phi^e Briand, aux Herbiers (Vendée).

RIELLANT,
Dentiste,
Quai de Limoges, 157, à Saumur.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi comme garde particulier.
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marche-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

On demande des vendeurs, pour journaux quotidiens.

S'adresser au bureau de l'Echo Saumurois.

ON DEMANDE un apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

USINE A GAZ DE SAUMUR

COKE

ET

CHARBON DE TERRE

De première qualité
ET GARANTIS DE PROVENANCE ANGLAISE,
En gros et en détail,
Aux conditions et prix les plus modérés.
On est prié de s'adresser directement à l'Usine.

**BENZINE J. GARDOT
DIJON**
Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25.
A Saumur, chez M^r GONDRAND, rue d'Orléans ; à Angers, chez M. BAILLIF, épicier-droguiste. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

LE BIBLIOGRAPHE Bulletin mensuel des publications anciennes et modernes : religieuses, historiques, littéraires, scientifiques, artistiques, etc., etc. sera dressé GRATIS, à partir du 20 novembre, aux personnes qui en feront la demande par lettre affranchie.
Une place est réservée dans le **Bibliographe** à l'offre et à la demande des raretés bibliographiques et artistiques.
S'adresser au Directeur, rue de Fleurus, n^o 1, à Paris.

Saumur, P. GODET, imprimeur

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE ET Cie

Manufactures à Paris et à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade)

SPÉCIALITÉ de COUVERTS CHRISTOFLE, PRIX de FABRIQUE

COUVERTS ALFÉNIDE OU MÉTAL BLANC.

Toute l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE est garantie sur facture et poinçonnée de contrôles indiquant le poids net d'argent ; — déposée et revêtue des marques de fabrique de la Société.
REARGENTURE DES ANCIENS COUVERTS avec les mêmes garanties.

S'adresser chez M. Ch. DUVEAU, fabricant-bijoutier, agent général de la C^{ie} d'Assurances le Phénix, quai de Limoges, 117. (424)